

DIMANCHE 10 OCTOBRE 2021



VIDE GRENIER



**CASTELNAU D'ESTRETEFONDS
31620**

Parking salle des fêtes - av de Montauban

CONDITIONS EXPOSANTS

3,00 € le mètre (3 mètres minimum)

6 mètres si véhicule souhaité à l'arrière du stand

10 mètres si voiture + remorque ou fourgon derrière le stand

Table non fournie

INSTALLATION de 6h00 à 8h30

PAS DE DEPART DU SITE AVANT 17h30

INSCRIPTIONS :

dossier complet à envoyer ou déposer

avant le 1er Octobre 2021, à :

CASTEL COUNTRY DANCE

Mairie

av. de Montauban

31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS

Renseignements :

www.castelcountrydance31.fr

castel.countrydance@gmail.com

☎ 06.63.54.83.27 ou 06.13.33.76.23 (heures repas)

*buvette
sandwichs
frites,
crêpes,
glaces*

REGLEMENT DU VIDE GRENIER

Art.1 : l'association CASTEL' COUNTRY DANCE est l'organisatrice du vide grenier, qui aura lieu le dimanche 10 OCTOBRE 2021, sur le parking de la salle des fêtes de CASTELNAU D'ESTRETEFONDS (31620).

Art. 2 : **Le prix de l'emplacement est fixé à 3,00 € le mètre linéaire. Les emplacements seront de 3 mètres minimum, 6 mètres minimum si véhicule souhaité derrière le stand ou 10 mètres si c'est une voiture avec remorque ou un fourgon.** Ils seront attribués aux exposants par ordre chronologique d'inscription, dossier complet. L'organisateur ne fournit pas de table.

Art. 3 : **l'inscription n'est prise en compte qu'à réception en 1 seule fois du dossier complet, à savoir : bulletin d'inscription ci-dessous complété et signé, accompagné de la copie recto/verso de la pièce d'identité de l'exposant majeur et du règlement par chèque à l'ordre de CASTEL' COUNTRY DANCE.**

Art. 4 : l'inscription est ferme et définitive. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour annulation ou cause d'intempéries.

Art. 5 : **l'accueil des exposants débutera à 6h00 et l'installation se terminera à 8h30.** Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui aura été attribué par l'organisateur. Les places non occupées à 8h30 ne seront plus réservées et pourront éventuellement être attribuées à d'autres exposants.

Art. 6 : il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seul l'organisateur sera habilité à la faire en cas de force majeure. **Aucun véhicule ne sera autorisé à circuler dans l'espace de vente entre 8h30 et 17h30** pour des raisons de sécurité sauf accord express de l'organisateur.

Art. 7 : les objets exposés demeureront sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des pertes, vols, casses ou autres détériorations des objets exposés ou des biens personnels. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel.

Art. 8 : les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur place à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à emporter les invendus, les emballages ou tout autre élément apporté.

Art. 9 : l'inscription et la présence de l'exposant à cette journée implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Tout exposant ne respectant pas ce règlement sera prié de quitter les lieux, sans pouvoir prétendre à un dédommagement, ni remboursement de son emplacement.

✂ -----

BULLETIN D'INSCRIPTION & ATTESTATION SUR L'HONNEUR

A RENVOYER ou A DEPOSER avant le 01/10/2021 à

CASTEL' COUNTRY DANCE

MAIRIE

Avenue de Montauban

31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS

NOM & PRENOM :

Adresse :

Code postal : **Ville :**

TEL : **Mail (en majuscule SVP) :**

Pièce d'identité n° **date de délivrance**/...../..... :

Nombre de mètres (minimum 3 mètres sans véhicule derrière le stand) : x **3,00 €** = €

Immatriculation du véhicule stationné derrière le stand (minimum 6 mètres pour 1 voiture et 10 mètres pour 1voiture avec remorque ou 1 fourgon) :

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e),
- ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code du commerce),
- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature :